

Une collecte pour les familles des pêcheurs arcachonnais décédés

Yves Herszfeld, le Directeur du port de pêche d'Arcachon, vient de lancer une collecte pour les familles des marins pêcheurs arcachonnais du Cap Horn 2 décédés sur la route dans la nuit du 30 janvier entre La Rochelle et Arcachon. Ces deux marins faisaient vivre leur famille qui sont aujourd'hui, en plus de leur immense tristesse, totalement désemparées.

C'est un drame que vit la grande famille des pêcheurs d'Arcachon et même au delà toute la filière pêche du secteur depuis l'accident survenu sur l'A10 dans la nuit du 30 au 31 janvier. Deux pêcheurs arcachonnais, Daniel Bessa et Mohamed El Gaddari, sont morts sur la route cette nuit là alors qu'ils voulaient retrouver leurs familles. Ils roulaient, conduits par leur capitaine Jean-Marc Merlet lui-même gravement accidenté, après plusieurs jours de pêche au large et après avoir débarqué leurs poissons à la Rochelle. Ils voulaient revoir les leurs au plus vite, malgré la fatigue, les conditions de mer très difficiles affrontées les jours précédents en mer et malgré la très mauvaise météo sur la route.

Leur véhicule, un mini bus loué pour l'occasion, a quitté la chaussée de l'A10 entre Saintes et Pons après une embardée. Daniel Bessa et Mohamed El Gaddari ont été éjectés. Ils sont morts sur le coup. Ils avaient 25 et 53 ans. Ils travaillaient à bord du Cap Horn 2 et avant cela sur d'autres embarcations arcachonnaises de pêche au large. Ils étaient connus de tous à Arcachon.

Aujourd'hui, le Directeur du port de pêche Yves Herszfeld,

lui même endeuillé par ce terrible accident, veut agir pour les familles des victimes. Il vient de lancer une collecte à laquelle toute personne peut participer. « L'argent récolté sera entièrement reversé aux familles qui ont énormément besoin d'aide », affirme Yves Herszfeld.

En effet, Daniel Bessa était originaire du Portugal et Mohamed El Gaddari du Maroc. Pour rapatrier les corps et pour continuer de vivre sans le soutien de leur père et/ou de leur mari, les familles des victimes vont avoir besoin d'aide.

Yves Herszfeld invite toute la filière pêche à se mobiliser. Une urne a ainsi été déposée au bureau du port de pêche pour ceux qui veulent y glisser leur contribution. Les personnes qui ne peuvent se déplacer mais qui veulent tout de même participer sont invitées à envoyer leur chèque libellé à l'ordre du SPAM33 à l'adresse du port de pêche (*) .

Les pêcheurs font la route pour éviter les passes

L'accident dont ont été victimes Daniel et Mohamed est une conséquence indirecte des passes du Bassin d'Arcachon. Sur les 200 pêcheurs que dénombre le port d'Arcachon, une grande majorité travaille au large sur une vingtaine d'embarcations qui sont équipées pour franchir les passes.

Franchir les passes oui mais pas dans n'importe quelles conditions ! Chaque hiver, depuis déjà de nombreuses années, les pêcheurs arcachonnais pratiquant la pêche au large se sont organisés pour rapatrier leurs poissons vers leur criée sans avoir à franchir ces fameuses passes qui deviennent impraticables par forte houle. Ainsi, ils opèrent le débarquement de leurs prises dans d'autres ports : Royan, La Rochelle et Saint-Jean de Luz.

Un système de rapatriement fatiguant et dangereux certes aussi puisqu'il oblige les marins à prendre la route pour retrouver leurs familles et les trois chauffeurs du port à effectuer des rotations quasiment 24h sur 24 durant l'hiver. Mais un système

qui avait cependant permis, jusqu'à présent, d'éviter les accidents et les décès qui survenaient auparavant régulièrement lors du franchissement des passes en hiver.

Pour permettre à tous de mieux comprendre ce système, Yves Herszfeld a posté sur son compte Facebook une vidéo tournée par Thalassa il y a déjà plusieurs années mais qui explique parfaitement le fonctionnement toujours d'actualité du port de pêche d'Arcachon durant les mois d'hiver (vidéo d'archives figurant en tête de cet article).

(*) : Vos dons sont à adresser à l'attention d'Yves Herszfeld qui centralise et organise la collecte. Les chèques doivent être remplis à l'ordre de SPAM33 (compte du comité des pêches) et adressés à :

Port de pêche d'Arcachon

Quai du commandant Silhouette

33 120 Arcachon